



L'état des lieux d'un appartement en location

Par **vero1802**, le **03/06/2008** à **11:26**

Bonjour,

je vais quitter le studio que je loue le 16 Juin prochain.L'agence immobilière qui me loue ce studio me demande un contrat d'entretien datant de moins de 3 mois pour la chaudière au gaz(elle fournit eau chaude et le chauffage) ,alors que j'en ai fait un en Novembre dernier (il y a 8 mois) qui est valable 1 an.L'agence a -t-elle le droit d'exiger cela ?(en vue de l'état des lieux) .De plus ,le prochain locataire devra en effectuer un lors de son arrivée, à la demande de l'agence,ce n'est-il pas un peu exagéré ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Véronique Etienne (Hauts deSeine)